



Initiative pour organiser une activité de financement

Une initiative à votre couleur

- Choisissez un événement qui correspond à votre champ d'intérêt, vos habiletés et qui vous motive;
- Évaluer le temps que nécessite la gestion et l'organisation de votre activité;
- Fixez-vous un objectif réaliste et motivant;
- Assurez-vous d'être original dans votre événement, nous ne voudrions pas faire concurrence à des activités déjà existantes.

Quel est votre engagement?

- La gestion de votre événement est en conformité avec les lois applicables. Vous êtes responsable de votre événement et la Fondation se dégage de toute responsabilité ou poursuite liée à la tenue de l'événement;
- Faire la promotion de votre activité;
- Fournir le bilan financier de l'événement si demandé;
- Faire la sollicitation de donateurs ou partenaires;
- Faire les demandes de permis (permis de réunion etc.);
- Faire approuver vos publicités par la coordonnatrice de la Fondation (billets, affiches etc.). Le nom de la Fondation de la Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB et son logo sont des marques de commerce détenus par la Fondation. Cette dernière peut donc annuler le projet si elle n'est pas d'accord avec l'utilisation qui est faite du nom et du logo;
- Vendre vos billets;
- Remettre les sommes recueillies à la Fondation dans un délai de 30 jours suivant la fin de l'événement.

Quel est notre engagement?

- Officialiser votre activité bénéfice par un certificat d'attestation;
- Offrir une visibilité sur nos réseaux sociaux;
- Fournir du matériel promotionnel à l'effigie de la Fondation;
- Émettre des reçus d'impôt au besoin. Évidemment, cela sera fait en vertu des lois fiscales du Québec et du Canada;
- La coordonnatrice au financement de la Fondation est une ressource si vous avez des questions ou avez besoin de conseil;

- Suivi post-événement dans les médias et sur nos réseaux sociaux (communiqué de presse, photo, publication Facebook et sur notre site-web).

Ce que la Fondation ne peut pas faire

- Avancer des fonds pour les dépenses de votre événement;
- Transmettre des listes de donateurs de la Fondation;
- Débourser pour la promotion de votre événement;
- Trouver des bénévoles pour votre événement;
- Faire des demandes de permis ou de licences;
- Fournir des coordonnées du réseau de contact de la Fondation de la Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB;
- Faire de la sollicitation pour l'organisation.

Pour toutes questions, demande ou initiative, contactez :

Sara Dumais-April

Coordonnatrice au financement

Tel : 581-337-7131

Courriel : fondation@maisondesjardinskrtb.ca